

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – APPEL DE COMMENTAIRES

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS))

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 433-06-2021 de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 433-06-2021 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-6-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 433-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE (MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ (RÈGLEMENT 18-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-128 DE LA MRC DES MASKOUTAINS))

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

En résumé, le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite consiste notamment à modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro 433-2006 afin d'assurer la concordance au règlement 18-515 de la MRC des Maskoutains. Ce règlement revoit les normes d'urbanisme afin de se conformer à l'orientation gouvernementale sur la cohabitation harmonieuse de l'activité minière.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la présentation détaillée du projet qui sera accessible en ligne.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement 433-06-2021 entre le 15 mars 2021 et le 30 mars 2021, soit par courriel à munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Appel de commentaires – Premier projet de règlement 436-6-2021
Service de l'urbanisme
940 rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0

Pour ce faire, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'assurer que sa demande écrite contient les renseignements suivants : le numéro ou le titre du projet de règlement faisant l'objet de la demande, son nom, son adresse et un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Ce projet de règlement ne comporte pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Jude, ce 12 mars 2021

Nancy Carvalho, directrice générale